

**Article 1 :**

L'association est constituée de membres actifs, personnes physiques ou morales, ainsi que de membres d'honneur.

Les membres actifs votent au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale, participant ainsi à l'association.

Les membres d'honneur sont nommés par l'Assemblée Générale et participent à celle-ci sans voix délibérative.

**Article 2 :**

Les voix délibératives des membres actifs à l'Assemblée Générale sont réparties comme suit :

**Etat et ses établissements publics : 300 voix**

Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France ou son représentant	58 voix
Le Préfet de Police de Paris ou son représentant	58 voix
Le Préfet de la Région d'Île-de-France ou son représentant	58 voix
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ou son représentant	33 voix
Le Chef du Service Energie, Climat, Véhicules de la DRIEE-IF ou son représentant	33 voix
Le Directeur des Transports et de la protection du public de la Préfecture de Police ou son représentant	12 voix
Le Directeur Régional d'Île-de-France de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ou son représentant	12 voix
Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts ou son représentant	12 voix
Le Directeur Régional et interdépartemental de l'Equipement et de l'Aménagement ou son représentant	12 voix
Le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord ou son représentant	12 voix

**Collectivités territoriales : 300 voix**

Le Président du Conseil Régional d'Île-de-France ou son représentant	95 voix
Le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant	55 voix
Le Maire de Paris ou son représentant	50 voix
Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne ou son représentant	10 voix
Le Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis ou son représentant	10 voix
Le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant	10 voix
Le Président du Conseil Départemental du Val-d'Oise ou son représentant	10 voix
Le Président du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) ou son représentant	10 voix
Le Président du Syndicat des Transports d'Île-de-France (dont le nom d'usage est Île-de-France Mobilités) ou son représentant	10 voix
Le Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou son représentant	4 voix
Le Président de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne ou son représentant	4 voix
Le Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ou son représentant	4 voix
Le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ou son représentant	4 voix
Le Maire de l'Haÿ-les-Roses ou son représentant	1 voix
Le Maire de Nanterre ou son représentant	1 voix
<b>Voix vacantes</b>	<b>22 voix</b>

## Activités contribuant directement ou indirectement à l'émission ou à la réduction des substances surveillées : 300 voix

Les industriels soumis à la taxe générale sur les activités polluantes sont adhérents directs d'AIRPARIF, regroupés au sein d'AIRASIF (Association des Industriels participant à la création et à la gestion du Réseau d'Alerte et de Surveillance de la pollution atmosphérique en Île-de-France) et représentent au total : <i>La liste détaillée des industriels avec leur nombre précis de voix constitue l'annexe 1 au présent règlement intérieur. Le bureau d'AIRASIF est habilité à représenter, dans la limite de 50 voix par personne présente, les membres de leur association.</i>	228 voix
Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)	8 voix
ENEDIS	4 voix
ENGIE Solutions BU Villes et Collectivités	4 voix
GRDF	4 voix
Groupe ADP	8 voix
Groupe EDF	4 voix
ICADE	4 voix
Ports de Paris	4 voix
Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)	8 voix
SNCF Gares Île-de-France	4 voix
VEOLIA	4 voix
<i>Voix vacantes</i>	<i>16 voix</i>

## Associations régionales agréées de protection de l'environnement, de consommateurs ainsi que les personnalités qualifiées : 300 voix

### Associations régionales agréées de protection de l'environnement

Le Président de France Nature Environnement Île-de-France ou son représentant	75 voix
Le Président des Amis de la Terre Paris ou son représentant	5 voix
Le Président de l'Association Respire ou son représentant	5 voix
Le Président du WWF ou son représentant	5 voix

### Associations régionales de consommateurs

Le Président du Conseil National des Associations Familiales Laïques ou son représentant	40 voix
Le Président de l'UFC Que Choisir Île-de-France ou son représentant	40 voix
Le Président de l'Association Léo Lagrange Défense des Consommateurs ou son représentant	5 voix

### Représentants des professions de santé

Le Président de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique ou son représentant	9 voix
Le Directeur de l'Observatoire Régional de la Santé en Île-de-France ou son représentant	9 voix

### Personnalités qualifiées

Le Président du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique ou son représentant	5 voix
Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional d'Île-de-France ou son représentant	5 voix
Le Directeur du Laboratoire Central de la Préfecture de Police ou son représentant	5 voix
Le Directeur du Service Parisien de Santé Environnementale ou son représentant	5 voix
Le Directeur Interrégional Île-de-France-Centre de Météo France ou son représentant	5 voix
Jean-Félix BERNARD	5 voix
Valérie GROS	5 voix
<i>Voix vacantes</i>	<i>72 voix</i>

### **Article 3 :**

Les membres d'honneur sont les suivants :

Jean-François SAGLIO, ancien Président d'AIRPARIF

### **Article 4 :**

Le Conseil d'Administration se réunit sous la conduite du président d'AIRPARIF disposant d'une voix. Les autres voix délibératives des membres du Conseil d'Administration sont réparties comme suit :

#### **Etat et ses établissements publics : 12 voix**

Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France ou son représentant	1 voix
Le Préfet de Police de Paris ou son représentant	1 voix
Le Préfet de la Région d'Île-de-France ou son représentant	1 voix
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ou son représentant	1 voix
Le Chef du Service Energie, Climat, Véhicules de la DRIEE-IF ou son représentant	1 voix
Le Directeur des Transports et de la protection du public de la Préfecture de Police ou son représentant	1 voix
Le Directeur Régional d'Île-de-France de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ou son représentant	1 voix
Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts ou son représentant	1 voix
Le Directeur Régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement ou son représentant	1 voix
<i>Voix vacantes</i>	<b>3 voix</b>

#### **Collectivités territoriales : 12 voix**

Le Président du Conseil Régional d'Île-de-France ou son représentant	1 voix
Le Maire de Paris ou son représentant	1 voix
Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne ou son représentant	1 voix
Le Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis ou son représentant	1 voix
Le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant	1 voix
Le Président du Conseil Départemental du Val-d'Oise ou son représentant	1 voix
Le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant	1 voix
Le Président du Syndicat des Transports d'Île-de-France (dont le nom d'usage est Île-de-France Mobilités) ou son représentant	1 voix
<i>Voix vacantes</i>	<b>4 voix</b>

#### **Activités contribuant directement ou indirectement à l'émission ou à la réduction des substances surveillées : 12 voix**

Le Président d'AIRASIF (Association des Industriels participant à la création et à la gestion du Réseau d'Alerte et de Surveillance de la pollution atmosphérique en Île-de-France) ou son représentant	1 voix
Le 1 <sup>er</sup> Vice-Président d'AIRASIF ou son représentant	1 voix
Le 2 <sup>ème</sup> Vice-Président d'AIRASIF ou son représentant	1 voix
Le 3 <sup>ème</sup> Vice-Président d'AIRASIF ou son représentant	1 voix
Le Trésorier d'AIRASIF ou son représentant	1 voix
Le représentant du Groupe ADP	1 voix
Le représentant du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)	1 voix
Le représentant de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)	1 voix
Le représentant de SNCF Gares Île-de-France	1 voix
Le représentant de la Délégation Régionale Île-de-France d'EDF	1 voix
<i>Voix vacantes</i>	<b>2 voix</b>

## Associations régionales agréées de protection de l'environnement, de consommateurs ainsi que les personnalités qualifiées : 12 voix

### Associations régionales agréées de protection de l'environnement

Le Président de France Nature Environnement Île-de-France ou son représentant	1 voix
Le Président des Amis de la Terre Paris ou son représentant	1 voix

### Associations régionales de consommateurs

Le Président du Conseil National des Associations Familiales Laïques ou son représentant	1 voix
Le Président de l'UFC Que Choisir Île-de-France ou son représentant	1 voix

### Représentants des professions de santé

Le Président de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique ou son représentant	1 voix
Le Directeur de l'Observatoire Régional de la Santé en Île-de-France ou son représentant	1 voix

### Personnalités qualifiées

Le Président du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique ou son représentant	1 voix
Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional d'Île-de-France ou son représentant	1 voix
Le Directeur du Laboratoire Central de la Préfecture de Police ou son représentant	1 voix
Le Directeur du Service Parisien de Santé Environnementale ou son représentant	1 voix
<i>Voix vacantes</i>	<i>2 voix</i>

### Article 5 :

Toute modification de la composition de l'association en ce qui concerne les membres actifs s'accompagne d'une nouvelle répartition des voix délibératives au sein de l'Assemblée Générale, et si nécessaire du Conseil d'Administration et du Bureau.

### Article 6 :

Les activités de valorisation de l'expertise d'Airparif relevant du secteur lucratif sont exercées en application de la charte d'encadrement de ces activités qui constitue l'annexe 2 au présent règlement intérieur. Les actions d'intérêt général financées par voie de mécénat sont exercées en application de la charte du mécénat qui constitue l'annexe 3 au présent règlement intérieur.

### Article 7 :

La liste des membres du Bureau est définie à l'annexe 4 du présent règlement intérieur. Elle est modifiée sur décision du Conseil d'Administration.



Jean-Félix BERNARD  
Président

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Jean-Marc PICARD  
Secrétaire Général



## Annexe 1 au règlement intérieur d'AIRPARIF

### LISTE DETAILLEE DES INDUSTRIELS MEMBRES ADHERENTS D'AIRPARIF AU 16 JANVIER 2020

En cas de non représentation globale des industriels par AIRASIF au sein de l'assemblée générale d'AIRPARIF, les voix des membres adhérents sont réparties de la façon suivante :

Société-Groupe	Activité	Etablissement	Voix
3M France	Fabrication de produits abrasifs	Usine de Beauchamp	1
AEROPORTS DE PARIS	Services auxiliaires de transport aérien de passagers	Aéroport du Bourget	2
		Aéroport d'Orly	
		Aéroport Charles-de-Gaulle	
BIO SPRINGER	Fabrication de produits alimentaires	Usine de Maisons-Alfort	1
BOREALIS	Fabrication de produits azotés et d'engrais	Usine de Grandpuits	15
CEA Saclay	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	Chaufferie COGESTAR CEA de Saclay	1
CIMENTS CALCIA	Fabrication de ciment	Usine de Gargenville	8
CNIM	Traitement et élimination des déchets non dangereux	Centre de valorisation des déchets Thiverval-Grignon	4
CORLIDO	Raffinage du pétrole	Société des Lubrifiants de Nanterre	1
CPCU	Production et distribution de chaleur	Chaufferie d'Ivry-sur-Seine	20
		Chaufferie de Saint-Ouen	
		Chaufferie de Grenelle	
		Chaufferie de Vaugirard	
		Chaufferie de Bercy	
		Chaufferie du Kremlin-Bicêtre	
		Chaufferie SNC Cogé à Vitry-sur-Seine	
		Chaufferie AULNAY 3000 à Aulnay-sous-Bois	
		Chaufferie SEMMARIS du MIN de Rungis	
		Chaufferie ARGEVAL d'Argenteuil	
DALKIA	Production et distribution de chaleur	Chaufferie de Cachan	10
		Chaufferie CENEVIA de Courbevoie	
		Chaufferie CICEO de Puteaux	
		Chaufferie CYEL de Saint-Ouen l'Aumône	
		Chaufferie SOCLIS de Suresnes	
		Chaufferie GEOVAL de Lognes	
		Chaufferie Grand Paris Sud Energie Positive à Evry	
		Chaufferie SOMEK à Mantes-la-Jolie	
		Chaufferie ENERLIS aux Ulis	
		Chaufferie ENERLAY de Saint-Germain-en-Laye	
EDF	Production d'électricité	Turbine à combustion de Gennevilliers	5
		Turbine à combustion de Montreau	
		Turbine à combustion de Vaires-sur-Marne	
		Turbine à combustion Arrighi de Vitry-sur-Seine	
		Turbine à combustion de Villeneuve à Villeneuve-la-Garenne	
ENERTHERM	Production et distribution de chaleur et d'eau glacée	Chaufferie SARCELLES ENERGIE à Sarcelles	2
		Chaufferie SCUC Créteil Echat-Ouest	
		Chaufferie SEBIO de Sevran	

Société-Groupe	Activité	Etablissement	Voix
ENGIE RÉSEAUX	Production et distribution de chaleur	Chaufferie du centre commercial Parly 2	6
		Chaufferie VELIDIS de Vélizy	
		Chaufferie de Meudon	
		Chaufferie de Grigny	
		Chaufferie VERSEO de Versailles	
		Chaufferie GENNEVILLIERS ENERGIE de Gennevilliers	
		Chaufferie Plaine-Commune Energie de Stains	
		Chaufferie Plaine-Commune Energie de Saint-Denis	
		Chaufferie Plaine-Commune Energie de Saint-Denis Fabien	
		Chaufferie SDCB à Bagnole	
		Chaufferie SICSEF-SEFIR de Sannois ZUP Logis Vert	
Chaufferie SICSEF-SEFIR de Sannois ZUP Fossés Trempés			
Chaufferie GEODALYS de la Plaine du Lys à Dammarie-les-Lys			
Chaufferie SEVEO GIE SOCCRAM ZUP de Sevrans			
Chaufferie GEOPICTA Zup de Villepinte			
ENORIS	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	Chaufferie de Massy	2
		Traitement et élimination des déchets non dangereux	
HELIO	Imprimerie	Imprimerie à Corbeil-Essonnes	3
IDEX	Production et distribution de chaleur	Chaufferie de Levallois-Perret	1
		Chaufferie CGCU du Mée-sur-Seine	
KERAGLASS	Fabrication de verre plat	Chaufferie CONCORDIA de Vigneux-sur-Seine	19
		Usine de Bagneux-sur-Loing	
KNAUF Plâtres	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	Usine de Saints-Soupplets	1
LFB BIOMEDICAMENTS	Fabrication de préparations pharmaceutiques	Site de production des Ulis	1
PEUGEOT-CITROEN	Construction de véhicules automobiles	Usine de Poissy	5
RENAULT	Construction de véhicules automobiles	Usine de Flins	10
		Technocentre et centre technique de Lardy	
RIVA ACIER	Sidérurgie (aciérie électrique, laminoir)	Acierie de Bonnières-sur-Seine	15
		Acierie de Gargenville	
		Acierie de Montereau-Fault-Yonne	
SANOFI	Fabrication de produits pharmaceutiques	Centre de production de Vitry-sur-Seine	1
SC2M	Production et distribution de chaleur	Chaufferie de Melun Montaigu	1
SGD	Fabrication de verre creux	Usine de Sucy-en-Brie	11
SIAAP	Collecte et traitement des eaux usées	Usine Seine-Aval d'Achères Maisons-Laffite	4
SUEZ-NOVERGIE	Traitement et élimination des déchets non dangereux	Usine d'incinération d'ordures ménagères VALO'MARNE de Créteil	31
		Usine d'incinération d'ordures ménagères d'Ivry-sur-Seine	
		Usine d'incinération d'ordures ménagères et chaufferie de Carrières-sur-Seine	
		Usine d'incinération d'ordures ménagères de Saint-Thibault-des-Vignes	
TIRU	Traitement et élimination des déchets non dangereux	Usine d'incinération d'ordures ménagères d'Argenteuil	11
		Usine d'incinération d'ordures ménagères de Saint-Ouen	
TOTAL RAFFINAGE	Raffinage du pétrole	Usine d'incinération d'ordures ménagères TSI d'Issy-les-Moulineaux	20
	Traitement et élimination des déchets dangereux	Raffinerie de Grandpuits	
VEOLIA PROPRETÉ	Traitement et élimination des déchets non dangereux	Usine SARP Industries de Limay	16
		Usine d'incinération d'ordures ménagères GENERIS de Rungis	
		Usine d'incinération d'ordures ménagères GENERIS de Villejust	
		Usine d'incinération d'ordures ménagères GENERIS Somoval de Monthyon	
		Centre de traitement des déchets GENERIS de Fresnes-sur-Marne	
Usine d'incinération d'ordures ménagères AUROR'ENVIRONNEMENT de Saint-Ouen l'Aumône			
Usine d'incinération d'ordures ménagères SAREN à Sarcelles			

## Annexe 2 au règlement intérieur d'AIRPARIF

### CHARTRE DES ACTIVITES RELEVANT DU SECTEUR LUCRATIF

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 juin 2013,

Vu les statuts de l'Association permettant à Airparif d'effectuer des activités permettant de valoriser ses compétences,

Vu les dispositions fiscales s'appliquant à l'association et notamment la note fiscale en date du 12 mars 2002 concernant le statut fiscal des AASQA et le courrier en date du 23 avril 2013 adressé à Airparif venant préciser le caractère lucratif des études non rendues publiques, et permettant à Airparif de bénéficier d'actions de mécénat environnemental :

L'association peut exercer des activités de valorisation de son expertise en s'assurant qu'elles respectent les exigences suivantes :

1. Elles ne doivent pas porter atteinte à l'image d'Airparif notamment en ce qui concerne la qualité scientifique de ses activités et l'indépendance des avis qu'elle pourra donner. Une vigilance particulière est portée aux choix des prestations qu'elle accepte de réaliser tant en terme de nature des travaux qu'en terme de qualité du partenaire.
2. Les revenus assurés par les activités réalisées dans le domaine lucratif (à l'exclusion des revenus liés aux activités mutualisées entre AASQA) représentent au maximum 10 % des ressources totales d'Airparif.
3. L'ensemble de ce secteur d'activités lucratives fait l'objet d'une comptabilité séparée, suivant les règles définies par l'avocat fiscaliste et l'expert-comptable dûment mandatés. Le prix de chaque prestation lucrative est déterminé en affectant l'ensemble des coûts directs, indirects, et d'équipement relevant de cette prestation, de sorte que le compte de résultat du secteur ne présente pas de déficit. Un détail de compte de bilan et de résultats du secteur est annexé aux comptes d'Airparif soumis à certification du commissaire aux comptes, arrêtés annuellement par le bureau de l'Association et publié avec les comptes de l'association tous les ans. Le résultat net du secteur d'activités est affecté au compte général des recettes de l'Association. En aucune façon, le secteur d'activités relevant du domaine lucratif ne peut donc être subventionné par les fonds publics accordés à Airparif.
4. Par ailleurs, toute étude concernant la qualité de l'air en France fait l'objet d'un rapport rendu public sur le site internet d'Airparif. Toutefois, sont exonérées de cette obligation de publication les informations relevant de la propriété intellectuelle du partenaire concerné, les informations susceptibles d'entraîner l'annulation d'une procédure de mise en concurrence formalisée (appel d'offre, ...), les informations de nature commerciales ou financières susceptibles d'être en contradiction avec le droit de la concurrence.

## **Annexe 3 au règlement intérieur d'AIRPARIF**

### **CHARTRE DU MECENAT**

Vu les statuts de l'Association,

Vu les dispositions fiscales s'appliquant à l'association, confirmées par courrier de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 23 avril 2013 permettant à Airparif de bénéficier d'actions de mécénat telles que visées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts,

Afin de renforcer sa capacité à faire progresser le niveau de connaissance sur la qualité de l'air en Île-de-France, Airparif peut s'appuyer sur un financement apporté par des entreprises privées dans le cadre du dispositif de mécénat d'entreprise et concourir à la défense de l'environnement naturel en développant des activités d'analyses et de recherche en matière de qualité de l'air et de lutte contre les pollutions de l'atmosphère, engager des programmes d'études, des actions de communication ou de sensibilisation du public en s'assurant qu'elles respectent les exigences suivantes :

1. Elles ne doivent pas porter atteinte à l'image d'Airparif notamment en ce qui concerne la qualité scientifique de ses activités, son indépendance, sa neutralité et sa transparence ;
2. Elles doivent rester dans le cadre des activités non lucratives d'intérêt général accomplies par Airparif ;
3. Le choix des partenaires mécènes fait l'objet d'une vigilance particulière de sorte que les partenariats mis en place soient compatibles avec les valeurs d'Airparif et en adéquation avec les valeurs et la pratique des affaires du partenaire et particulièrement la mise en œuvre d'un développement durable de ses activités ; les projets de mécénat sont soumis pour avis aux membres du bureau d'Airparif, avant contractualisation ;
4. Par ailleurs, tout programme mis en œuvre dans le cadre d'un mécénat est encadré par la signature entre les parties d'une convention de mécénat dont la présente charte constitue une annexe. Airparif s'engage à faire preuve de transparence dans l'utilisation des fonds alloués ainsi que dans la réalisation du projet en informant régulièrement le mécène de l'avancée du projet ;
5. Les résultats des projets ou études composant le programme financé par voie de mécénat sont rendus publics par Airparif comme toutes les études, conformément à la politique de transparence de l'association. Une communication conjointe sur le programme financé par voie de mécénat sera élaborée.



## Annexe 4 au règlement intérieur d'AIRPARIF

### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU AU 24 SEPTEMBRE 2020

**Jean-Félix BERNARD**, Président du Conseil d'Administration d'AIRPARIF

#### Collège Etat et Etablissements Publics

**Michel GIORIA**, directeur régional Île-de-France de l'ADEME

**Jean-Marc PICARD** (secrétaire général d'AIRPARIF), directeur adjoint régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

**Sabine ROUSSELY**, sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement de la direction des transports et de la protection du public à la préfecture de police

**Hervé SCHMITT**, directeur adjoint de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, chargé de l'aménagement et du développement durable

#### Collège Collectivités Territoriales

**Daniel DESSE**, vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise, délégué à l'environnement et au développement durable

**Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT**, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France, chargé de l'écologie et du développement durable

**Daniel GUIRAUD**, vice-président de la Métropole du Grand Paris, délégué à la mise en œuvre de la stratégie environnementale et au développement des réseaux énergétiques

**Ville de Paris**, poste vacant en attendant la nomination du représentant de la Ville de Paris à AIRPARIF

#### Collège Activités contribuant directement ou indirectement à l'émission ou à la réduction des substances surveillées

**Nicolas LE BIGOT**, directeur des affaires environnementales et techniques du CCFA

**Hélène MILOT**, déléguée régionale EDF Île-de-France

**François PEYNE**, vice-président d'AIRASIF

**Bruno VINATIER**, président d'AIRASIF (trésorier d'AIRPARIF)

#### Collège Associations Régionales Agréées de Protection de l'Environnement, Associations de Consommateurs et Personnalités Qualifiées.

**Christian BERTHIER**, Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)

**Luc BLANCHARD**, conseiller au conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France

**Louis COFFLARD**, Les Amis de la Terre Paris

**Michel RIOTTOT**, conseiller du président de France Nature Environnement Île-de-France